

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2024-010 du 24 janvier 2024

Objet : Restauration de l'église de l'Assomption de la très Sainte Vierge – La Roche l'Abeille
: Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

LE PRÉSIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;
Vu la Décision du Président n°2023-123 du 11 septembre 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;
Considérant la proposition d'avenant ci-joint ;

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la restauration de l'église de La Roche l'Abeille, il est établi un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société **LA GARE ARCHITECTES** 24160 EXCIDEUIL afin, d'une part, de fixer le coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase avant-projet définitif et, d'autre part, d'établir le forfait définitif de rémunération du prestataire.

Article 2 : Le forfait de rémunération définitive est fixé à **84 847.16 € HT**. Le détail de la rémunération par éléments de mission et par tranche figure en annexe de l'avenant.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

P. DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LA ROCHE L'ABEILLE (Haute-Vienne)
Restauration de l'église de l'Assomption de la Très Sainte Vierge

AVENANT N°1

Maîtrise d'Œuvre

MAÎTRE D'OUVRAGE: Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) représentée par son Président, M. Patrick DARY
RÉALISATION DE : Restauration de l'église de La Roche l'Abeille
MAÎTRE D'ŒUVRE : La Gare Architectes, Luc JOUDINAUD, architecte, 1 rue du Ciella, 24 160 Excideuil

Acte d'engagement du : 18/09/2023

1- OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 8.1.2 du CCAP, l'objet du présent avenant est de :
- fixer le coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase APD (valeur M0 septembre 2023).
- fixer le montant définitif de rémunération du MOE

2- MONTANT DE L'AVENANT

Montant des travaux en €uros H.T.

Cout prévisionnel des travaux - Phase APD (valeur M0 septembre 2023) 767 847,61

Maîtrise d'œuvre

Taux de Rémunération sur la mission de base: 11,05%

Montant H.T. de la rémunération en €uros 84 847,16

T.V.A 20% 16 969,43

Montant T.T.C de la rémunération en €uros 101 816,59

VOIR TABLEAU ANNEXE 1 CI-DESSOUS POUR LA REPARTITION DE LA REMUNERATION GLOBALE PAR TRANCHES (Valeur M0)

3- DELAI

Sans objet

4- CLAUSES DIVERSES

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le Maître d'œuvre

Le maître d'ouvrage, le:



ACCUSE DE RECEPTION

Veuillez retourner au maître d'œuvre une copie (cachet - signature) de la présente.

Pour acceptation :

A.....

Le :

Unité monétaire l'EURO	phase	%age	RESTAURATION DE L'EGLISE	montant H.T.	montant T.V.A.	montant T.T.C.
			Tranche Ferme	val M0	20,00%	val M0
ENVELOPPES DES TRAVAUX						
			Tranche Ferme	Tranche Optionnelle		
Enveloppe prévisionnelle H.T.			378 962,48	388 885,13	153 569,52	921 417,13
Taux de rémunération			11,05%	11,05%		
HONORAIRES TRANCHE FERME						
étude d'avant projet sommaire	APS	17%	14 424,02		2 884,80	17 308,82
étude d'avant projet définitif	APD	17%	14 424,02		2 884,84	17 309,02
études de projet	PRO	21%	17 817,90		3 563,58	21 381,48
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACT	7%	5 939,30		1 187,86	7 127,16
Etudes d'exécution	EXE	8%	3 350,03		670,01	4 020,03
direction de l'exécution des travaux	DET	25%	10 468,84		2 093,77	12 562,61
assistance - réception - garantie de parfait achèvement	AOR	5%	2 093,77		418,75	2 512,52
		100%	68 517,87	-	13 703,57	82 221,44
HONORAIRES TRANCHE OPTIONNELLE N° 1						
Etudes d'exécution	EXE	8%		3 437,74	687,55	4 125,29
direction de l'exécution des travaux	DET	25%		10 742,95	2 148,59	12 891,54
assistance - réception - garantie de parfait achèvement	AOR	5%		2 148,59	429,72	2 578,31
		38%		16 329,29	3 265,86	19 595,14
TOTAL H.T.				84 847,16		
T.V.A. à 20%					16 969,43	
TOTAL T.T.C.						101 816,59

(En cas de discordance entre les valeurs ci-dessus, ce sont les valeurs hors taxes qui priment sur les autres)

Signature du Maître d'œuvre



LAGHARE
- s. r. l. -

Luc JOUDINAUD // Le Ciella 24160 Excideuil
tel > 09 53 62 61 38 // 38, rue Lactépède 75005 Paris
// contact@la-gare.fr // www.la-gare.fr
SAS, Capital social 10 000 € // APE 742A
N° SIRET 477 909 444 00010 // ONA 5006131